

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 MAI 2022

PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 13 Mai 2022, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 23 Mai 2022 à 20 h**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 – SANTAIS Béatrice	8 –	15 – GOLEC Philippe	22 –
2 – PAVILLET Yves	9 – MUNIER Yannick	16 – CROZET Irène	23 – NOUAIS Jérôme
3 – VITTON-MEA Emilie	10 – FAVRE Michelle	17 – ROCHER Lakshmi	24 – TEIXEIRA Lucie
4 –	11 – BRUNET Didier	18 – DURET Stéphanie	25 –
5 – CONAND Anne	12 – COMPOIS Sylvie	19 – CHEVROT Vincent	26 – Alexia CEFALU
6 – FAUCONET David	13 – CORTADE Thierry	20 – HAND Fabrice	
7 – PIAGET Chantal	14 –	21 – BRUAND Thierry	

Excusés : Franck PITTNER (pouvoir à Yves PAVILLET), André BUISSON (pouvoir à Anne CONAND), Mohamed FETTAH (pouvoir à Emilie VITTON-MEA), Yannick MARANDET (pouvoir à thierry CORTADE) ; Brigitte GRANDCHAMP (pouvoir à David FAUCONET),

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexia CEFALU

N° 23-05-2022/31

AIDE DE LA VILLE DE MONTMELIAN APPORTEE AUX MONTMELIANNAIS POUR LE BNSSA

Rapporteur : David FAUCONET

Le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) est un brevet dispensé par des structures agréées par les directions départementales de la cohésion sociale et qui permet aux titulaires appelées nageurs sauveteurs d'assurer la surveillance des baignades d'accès gratuit aménagées sur le domaine public et dans les établissements d'accès payants ouverts au public, sous condition que le sauveteur aquatique assiste un maître -nageur sauveteur.

Le BNSSA offre des opportunités de travail saisonnier et peut représenter une étape dans un parcours professionnel.

Compte tenu des besoins annuels pour la surveillance du centre nautique municipal et des difficultés de recrutement, le service jeunesse propose d'accompagner des jeunes dans la préparation de ce diplôme en dispensant une formation théorique et technique, à raison d'une séance hebdomadaire mise en place sur la saison et encadrée par le responsable du centre nautique. L'accès à cette préparation sera soumise à un test de niveau.

Le coût du BNSSA proposé par la Fédération française de sauvetage et de secourisme 73 est de 450 euros pour le BNSSA seul et 750 euros avec le PSE1 si le jeune ne l'a pas déjà obtenu.

La Ville pourrait participer au financement de cette formation pour les jeunes de Montmélian après déduction des autres aides mobilisables, à hauteur :

- de 50% du reste à charge, contre l'engagement de travailler au centre nautique au minimum 2 mois l'été suivant la réussite à l'examen
- 100% de l'aide contre l'engagement de travailler les 2 étés suivant la réussite à l'examen.

Le remboursement de l'aide sera demandé en cas de non-respect de cet engagement.

L'engagement sera formalisé par une convention établie avec le bénéficiaire qui prévoira les modalités de remboursement de l'aide en cas de non-respect de l'engagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place de l'aide décrite ci-dessus.

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS



Le Maire

Béatrice SANTAIS